

**Avion**  
divés

**hâteau**

du collège Frida Kahlo

**CABINET VAZEL ET ASSOCIES**  
Société d'avocat en droit des sociétés  
157, route de Lorient  
Parc Monier - Le Cassopée  
35000 RENNES

**AVIS DE CONSTITUTION**

Société constituée SSP le 24 juillet 2023 à Nozay.  
Dénomination : Cap Ouest Développement.  
Forme : SARL.  
Siège : Nozay (Loire-Atlantique), 1 bis, rue Clément-Marot.  
Capital : 5 000 euros.  
Objet : l'activité de consultant, conseil accompagnement de professionnels et entrepreneurs, notamment pour la mise en œuvre, la gestion, l'organisation, le développement des affaires.  
Durée : 99 années.  
Gérants : M. Thibaut Lagrange demeurant à Nozay (Loire-Atlantique), 14, route de Nantes et M. Florent Lagrange demeurant à Nozay (Loire-Atlantique), 1 bis, rue Clément-Marot.  
Immatriculation : greffe du tribunal de commerce de Nantes.

**hâteau**

e\_2225\_Maison de santé

**BARILLEC SAS**  
SAS  
Au capital social de 2 000 000 euros  
Siège social : 1, rue des Sardiniers  
29900 CONCARNEAU  
375 780 103 RCS Quimper

**AVIS**

Aux termes des décisions de l'assemblée unique en date du 31 mai 2023, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire la société PhisWaterhouseCoopers Audit, SAS sise 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 672 006 483, en remplacement de la société Deloitte SA, à l'égard de la société Beas, SARL, une société de commissaire aux comptes suppléant de la société Beas, SARL.  
Le dépôt légal sera effectué au RCS de Quimper.

**hâteau**

maison des jeunes

**DICOM**  
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée  
Au capital de 500 euros  
Siège social :  
28B rue du Général-de-Caulle  
44210 PORNIC  
835 336 512 RCS Saint-Nazaire

**TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL**

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'assemblée unique du 1er juillet 2023, il résulte que le siège social a été transféré du 28B, rue du Général-de-Caulle, 44210 Pornic au 8, impasse Louise Farenec, 90000 Niort, à compter du 1er juillet 2023. L'article 4 - Siège social des statuts a été modifié en conséquence.  
Mention sera faite au RCS de Niort et de Saint-Nazaire.

Pour avis.

**BOUCHEREAU BÂTIMENT**

Société par actions simplifiée  
Au capital de 300 000 euros  
Siège social : 275, rue du Moulin  
Zone artisanale Le Plantis Boisseau  
Drain  
48530 ORÉES-ANJOU  
304 362 526 RCS Angers

**AVIS**

Aux termes d'une délibération en date du 11 avril 2023, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée BoucherEAU Bâtiment a décidé de transférer le siège social du 275, rue du Moulin, zone artisanale Le Plantis Boisseau, Drain, 48530 Orées-Anjou au 23A Le Château Rouge, 44150 Ancenis-Saint-Géron à compter du 11 avril 2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Angers sous le numéro 304 362 526 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de Nantes.

Président : la société SC.F.M.F.I, société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros, dont le siège social est 88, lieudit L'Escusson, Lire, 49530 Orées-Anjou, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 794 200 675 RCS Angers.  
Directeur général : la société AC4B, société par actions simplifiée au capital de 900 000 euros, dont le siège social est 4, rue des Aiguillettes, Drain, 49530 Orées-Anjou, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 798 076 047 RCS Angers.

Pour avis  
La Présidente.

**A NOS ANNONCEURS**  
Nous remercions nos annonceurs de bien vouloir répondre, même par la négative, aux lettres qui leur parviennent de nos lecteurs, surtout si celles-ci comportent un timbre pour la réponse.

**Abonnez-vous au Pack famille**  
(journal + contenus numériques)  
35€/mois au lieu de 44€

**Déjà abonné ?**  
Gérez votre abonnement en appelant un conseiller du lundi au vendredi de 8h à 18h (en privilégiant le créneau 12h-15h)

Publicité extralocale : 366 SAS  
M.M. David Guéaud, Président  
Tél. 01 80 46 93 66 - www.366.fr

Publicité extralocale : 366 SAS  
M.M. David Guéaud, Président  
Tél. 01 80 46 93 66 - www.366.fr

**Vie des sociétés**

**AMARRIS Contact**  
EXPERTISE COMPTABLE DE PECHINATE

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 20 juillet 2023, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : Saint-Hubert. Objet social : location meublée, la location, la colocation ou sous location active ou passive de tous immeubles et droits immobiliers. Siège social : 4, place de l'Abbé-Chérel, 44800 Saint-Herblain. Capital : 1 000 euros. Durée : 99 ans. Gérance : M. Stéphane Le Duc, demeurant 4, place de l'Abbé-Chérel, 44800 Saint-Herblain. Immatriculation au RCS de Nantes.

**SILÔÈ AVM**  
EXPERTISE COMPTABLE  
LEADER IN CONTACT

**AN PRESTIGE TAXI**

Société à responsabilité limitée à associé unique  
Au capital de 1 000 euros  
Siège social : 25, rue du Buisson  
44960 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE  
RCS Nantes 840 895 692

**AVIS DE NOMINATION D'UN COGERANT**

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 1er juillet 2023 de la société AN Prestige Taxi, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1 000 euros dont le siège social est 25, rue du Buisson à Sainte-Luce-sur-Loire (44960), il a été décidé de nommer cogerant de la société : Mlle Virginie Berréol, demeurant à Carquefou (44470), 117, boulevard du Charbonneau. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nantes.

Pour avis.

**FIGAMEX CLEMER**  
Société civile immobilière  
Au capital de 1 000 euros  
Siège social : 8, rue Louis-Ebette  
44110 SOUDAN

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Soudan du 24 juillet 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme sociale : société civile immobilière.  
Dénomination sociale : Clemex.  
Siège social : 8, rue Louis-Ebette, 44110 Soudan.  
Objet social : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.  
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.  
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.  
Gérance : M. Eric Sarraolin, demeurant 15 ter, rue Joseph-Lardeux, 44110 Soudan.

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas agréés, les trois quarts des parts sociales. Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de Nantes.  
Pour avis  
La Gérance.

**ASSURANCES CPGRR**

EUPL au capital de 7 700 euros  
Siège social :  
70, rue Henri-Bourmouveau  
46, boulevard de la Fraternelle  
44420 LA TURBALLE  
438 436 750 RCS S-Nazaire

**AVIS**

Par décisions extraordinaires de l'assemblée unique du 22 juin 2023, il a été décidé d'étendre l'objet social à l'activité de location saisonnière de logements d'habitation.  
L'article 2 des statuts est modifié en conséquence.  
Dépôt légal RCS S-Nazaire.  
Pour avis  
La Gérance.

**Avis administratifs**

**Commune de LA TURBALLE**  
**Modification de la composition de la CIAF pour l'EOIR AFAFE**  
**Guérande La Turballe**

Articles L.124 et R.121-12 du Code rural et de la pêche maritime  
Les propriétaires fonciers de biens non bâtis, exploitants ou non, de la commune désireux de siéger à la commission intercommunale d'aménagement foncier, en qualité de membres propriétaires de biens fonciers non bâtis élus par le conseil municipal, sont invités à se faire connaître par lettre recommandée adressée à M. le Maire de La Turballe.  
Les candidatures seront reçues jusqu'au jeudi 31 août 2023.

Le Maire de La Turballe  
Didier CADRO.

Communauté de communes  
SUD ESTUAIRE

**Concertation relative à l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal**

**AVIS**

Le public est informé que, par délibération n° 2023-147 en date du 20 juillet 2023, le conseil communautaire de la communauté de communes Sud Estuaire a prescrit l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal, en a défini les objectifs ainsi que les modalités de concertation avec le public.

Modalités de concertation : conformément aux dispositions de l'article L.1052 du Code de l'urbanisme, le travail mené dans le cadre de l'élaboration du PLU de la communauté de communes Sud Estuaire sera engagé dans le cadre d'une concertation associant, tout au long de ce processus, les habitants en leur offrant la possibilité d'écouter aux informations relatives au projet de PLU, et d'y apporter leur contribution.  
La communauté de communes Sud Estuaire entend également acculturer le public aux enjeux locaux, mais aussi à la préservation et à la mise en valeur du territoire. L'élaboration du PLU permettra en outre de réunir les conditions nécessaires au partage d'information, de manière à enrichir le projet.  
Dans cette perspective, des outils et supports de concertation seront ainsi proposés à la population :

- Des moyens d'informations :  
- publication sur le site internet de la communauté de communes du Sud-Estuaire,  
- création d'une page dédiée sur le site internet de la communauté de communes Sud Estuaire, comportant des documents permettant au public de prendre connaissance de l'avancée de la procédure au fur et à mesure de son élaboration et des temps d'échange avec le public,
- un dossier de concertation mis à disposition du public au siège de la communauté de communes Sud Estuaire et dans les mairies des communes, qui sera actualisé en fonction de l'avancement des études,
- une presse locale et publication d'articles dans le bulletin d'information intercommunal, relayés au niveau communal,
- réseaux sociaux de la communauté de communes du Sud Estuaire.

Des moyens d'expressions :  
- tenue au minimum trois réunions publiques aux différentes étapes de l'élaboration du projet (phase diagnostic, phase PADD, à l'issue de la phase réglementaire),  
- des ateliers thématiques organisés avec les habitants.  
Des moyens d'expression :  
- mise à disposition de registres papier au siège de la communauté de communes du Sud-Estuaire et dans les mairies de chaque commune, qui permettront au public de consigner leurs observations,  
- mise à disposition d'un registre dématérialisé qui permettra au public de consigner ses observations, accessible via le site internet de la communauté de communes du Sud-Estuaire, et à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-numerique.fr/concertation-plu-cese>

Les observations et remarques pourront être également être adressées :  
- par courrier, à l'attention de Mme la Présidente, communauté de communes du Sud-Estuaire, 6, boulevard Dumessidiot, BP 3014, 44560 Paimboeuf en précisant l'objet « concertation préalable PLU » ;  
- par mail, à l'adresse suivante :  
concertation-plu-cese@mail.registre-numerique.fr

La communauté de communes Sud Estuaire se réserve la possibilité d'offrir à la population des modalités de concertation supplémentaires autant que de besoin.  
La clôture de la concertation fera l'objet d'une information sur la page internet dédiée du site de la communauté de communes Sud Estuaire. Le bilan de la concertation sera tiré par délibération du conseil communautaire au moment de l'arrêt du PLU.

Le PLH sera exécutoire deux mois après sa transmission au préfet, soit le 12 septembre 2023.  
Le dossier de PLH est consultable à l'accueil de la communauté de communes

Chaque vendredi avec



Pierre de Maere

**LA TÉLÉ A CHANGÉ, CHANGÉZ D'HEBDO TÉLÉ.**

**PLH du Pays d'Ancenis APPROBATION**

Par délibération du 28 juin 2023, le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays d'Ancenis a approuvé le Programme Local de l'Habitat (PLH) qui couvrira les 20 communes du territoire pour la période 2023-2029.  
La délibération est affichée durant un mois au siège de la Compa à Ancenis-Saint-Géron ainsi que dans les mairies des communes membres. Elle est téléchargeable de même que l'ensemble des documents sur le site internet de la Compa :  
<https://www.pays-ancenis.com/nos-actions/amenagement-du-territoire/habitat-et-logement/programme-local-de-habitat>

Le PLH sera exécutoire deux mois après sa transmission au préfet, soit le 12 septembre 2023.  
Le dossier de PLH est consultable à l'accueil de la communauté de communes